

Conditions Générales de Vente – GymCoach Version finale

Club indépendant – Conformes au Code de la consommation

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la souscription d'un abonnement nominatif et incessible auprès du club GymCoach, permettant à l'Adhérent(e) d'accéder aux installations et prestations décrites au contrat.

Article 2 – Durée de l'abonnement

L'abonnement est conclu pour une durée indéterminée, avec une période minimale d'engagement de 12 mois maximum. Pendant cette période, une résiliation anticipée n'est possible qu'en cas de motifs légitimes dûment justifiés (voir article 11). À l'issue de la période initiale, l'abonnement est reconduit tacitement pour une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment moyennant un préavis d'un mois.

Article 3 – Prix et modalités de paiement

Le prix de l'abonnement est fixé lors de la souscription et reste inchangé durant la période minimale d'engagement. Les règlements s'effectuent par prélèvement automatique mensuel. Tout retard ou impayé entraîne l'application de relances par email et courrier. Aucun frais supplémentaire ou caché ne pourra être appliqué en dehors de ceux expressément mentionnés au contrat.

Article 4 – Droit de rétractation

En cas de souscription à distance (internet, téléphone) ou hors établissement (démarchage, salons), l'Adhérent(e) dispose d'un délai légal de 14 jours francs pour se rétracter, sans motif ni pénalité (article L221-18 du Code de la consommation). Ce droit ne s'applique pas aux abonnements conclus directement dans les locaux du club.

Article 5 – Modalités d'accès au club

L'accès au club est personnel et conditionné à la présentation d'une carte nominative. La carte est strictement personnelle et ne peut être prêtée. En cas de perte, une nouvelle carte peut être délivrée moyennant des frais correspondant uniquement au coût réel de remplacement.

Article 6 – Certificat médical

Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive peut être exigé lors de l'inscription. À défaut, l'Adhérent(e) signe une décharge de responsabilité. Toute évolution de l'état de santé doit être signalée au club.

Article 7 – Caution

Lors de la souscription d'un abonnement avec engagement de 12 mois et paiement par prélèvement automatique, l'Adhérent(e) remet au club GymCoach un chèque de caution de 156 €. Ce chèque n'est pas encaissé à l'adhésion. Il garantit uniquement le règlement des mensualités en cas : (i) d'impayés non régularisés après au moins deux relances écrites, (ii) d'opposition abusive aux prélèvements, (iii) de résiliation anticipée injustifiée pendant la période d'engagement. Avant tout encaissement du chèque, l'Adhérent(e) est notifié(e) par courrier ou email et dispose d'un délai de 8 jours pour régulariser sa situation. À défaut de régularisation, le chèque pourra être encaissé dans la limite des sommes réellement dues.

Article 8 – Règlement intérieur

L'Adhérent(e) reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du club, remis lors de l'adhésion et affiché sur place. Le non-respect du règlement peut entraîner la résiliation immédiate de l'abonnement en cas de faute grave.

Article 9 – Vestiaires et effets personnels

Des casiers sont mis à disposition pour la durée de la séance et doivent être vidés après chaque utilisation. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels, sauf faute lourde avérée de sa part.

Article 10 – Responsabilité et assurances

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile. L'Adhérent(e) est invité(e) à souscrire une assurance personnelle couvrant sa responsabilité civile et ses éventuels dommages corporels.

Article 11 – Résiliation

11.1 Résiliation pour motifs légitimes : pendant la période d'engagement, l'Adhérent(e) peut résilier son contrat sans frais en cas de mutation professionnelle entraînant un déménagement à plus de 30 km du club, perte d'emploi ou chômage de longue durée, maladie ou accident rendant impossible la pratique sportive, grossesse, décès (par les ayants droit). Ces motifs doivent être justifiés par pièces officielles.

11.2 Résiliation libre avec option « sans engagement » : si l'Adhérent(e) a souscrit l'option « sans engagement », il/elle peut résilier à tout moment, sans motif, moyennant un préavis d'un mois.

11.3 Résiliation à l'issue de la période d'engagement : après la période minimale, le contrat peut être résilié à tout moment, avec un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 12 – Suspension de l'abonnement

En cas d'empêchement temporaire (maladie, accident, grossesse, mission professionnelle), l'Adhérent(e) peut demander la suspension de son abonnement sur justificatif. La suspension prend effet après validation par le club et sans frais supplémentaires.

Article 13 – Protection des données personnelles (RGPD)

Les données collectées sont traitées conformément au RGPD. L'Adhérent(e) dispose d'un droit d'accès, rectification, opposition et suppression en écrivant à : contact@gym-coach.com.

Article 14 – Vidéosurveillance et sécurité

Les locaux peuvent être placés sous vidéosurveillance pour la sécurité des biens et des personnes. Les images sont conservées pour une durée limitée et ne sont accessibles qu'aux autorités compétentes.

Article 15 – Droit applicable et litiges / Médiation

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Tout litige relève des tribunaux compétents. Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, l'Adhérent(e) peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation agréé dont les coordonnées figurent dans les mentions légales du club.

Dernière mise à jour : 05/09/2025

© GymCoach – CGV publiées à titre d'information. Contact : contact@gym-coach.com